

Arrêté n° 2024-514

Tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025

Le Maire de Châteauneuf de Gadagne,
Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du Code Général de la Fonction Publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Commune,
Vu l'arrêté n° 2021-015 du 25 janvier 2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 30 janvier 2021,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Agent	Grade actuel	Date de nomination
BADALAMENTI Amélie	Adjoint technique	01/01/2025

Avancement au grade d'agent de maîtrise principal

Agent	Grade actuel	Date de nomination
NICOLAS Lionel	Agent de maîtrise	01/01/2025

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Il sera transmis au Centre de Gestion de Vaucluse qui en assurera la publicité, conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

Article 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'affichage.

Le 16 décembre 2024

Le Maire
Etienne KLEIN

